

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
DOUZIÈME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 JANVIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

EX.CL/397 (XII)

RAPPORT SUR LA SITUATION
AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE

Le présent rapport se focalise autour du conflit israélo-palestinien dont il relate les dernières évolutions. Une brève partie en est consacrée au Liban où continue de prévaloir une instabilité aux conséquences réelles sur la paix et la sécurité dans le pays.

I. LA SITUATION EN PALESTINE

1. Depuis la dernière session du Conseil, la situation en Palestine a connu une évolution mitigée. Les efforts engagés par la communauté internationale, pour insuffler une dynamique nouvelle au processus de paix, n'ont pas été suivis d'une amélioration perceptible de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Le quotidien des populations a continué à se dégrader tandis que les problèmes fondamentaux qui constituent la trame du conflit israélo-palestinien n'ont toujours pas connu un début de solution. En particulier, la question de la colonisation des territoires occupés a rebondi, à la lumière des récentes décisions y relatives, prises par les autorités israéliennes, au lendemain même de la réunion d'Annapolis, malgré les déclarations et les engagements pris par les mêmes autorités sur un gel de la colonisation. Par ailleurs, les territoires occupés ont été en proie à l'instabilité et à la violence sur fond de rivalités entre les factions rivales palestiniennes et d'agressions israéliennes continues et de violations de droits de l'Homme dans les territoires.

Les initiatives diplomatiques et la Conférence d'Annapolis

2. Au cours de la période sous examen, de nombreuses initiatives diplomatiques ont été engagées par la communauté internationale d'une part, par les dirigeants israéliens et palestiniens d'autre part, pour tenter d'inscrire les négociations dans une perspective susceptible de conduire le processus de paix vers de nouveaux horizons. Une série de rencontres ont ainsi eu lieu entre le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre israélien, Monsieur Ehud Olmert, tandis que la Secrétaire d'Etat américaine, Madame Condoleezza Rice a effectué de nombreuses visites dans la région. Elle a essayé de créer, avant la réunion de paix qui devait se tenir le 27 novembre 2007 à Annapolis (Etats-Unis), à l'initiative du Président Bush, les conditions qui permettent aux deux parties de parvenir à un accord.

3. Le point d'orgue de toutes ces initiatives a été la Conférence sur la paix au Proche-orient qui s'est tenue à Annapolis (Etats-Unis), le 27 novembre 2007 et a réuni, autour des israéliens et des palestiniens, une cinquantaine de pays dont seize arabes, ainsi que des représentants d'organisations internationales. A cette occasion, les deux parties sont parvenus à un accord aux termes duquel elles ont accepté de « s'engager dans des négociations continues et de faire tous les efforts pour parvenir à un accord avant la fin de 2008 ». La première séance de négociations entre israéliens et palestiniens, faisant suite à la Conférence d'Annapolis, a commencé le 12 décembre 2007, à Jérusalem, dans une atmosphère de tension, marquée par l'incursion de Tsahal dans la bande de Gaza qui a entraîné la mort de six palestiniens, et l'annonce, une semaine

auparavant, de la construction de nouveaux logements dans la colonie de Har Homa, près de Bethléhem ; ce qui a d'autant été ressenti comme une véritable provocation par la partie palestinienne, qu'aucune percée dans le processus de paix n'est envisageable tant que la question des colonies israéliennes en Cisjordanie n'aura pas été réglée. En effet, la colonisation israélienne continue du Territoire Palestinien Occupé constitue la menace la plus importante à l'établissement d'un état palestinien, indépendant et viable, et, partant, d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

4. La communauté internationale s'est également investie dans le soutien financier à la Palestine. C'est dans cette optique que s'est tenue, le 17 décembre 2007 à Paris, la Conférence des donateurs, au cours de laquelle ont été faites des annonces de 7,4 milliards de dollars destinés à un plan de développement de la Palestine. Il y a lieu de se féliciter de cet acte de solidarité de la communauté internationale dans un contexte de détérioration constante de la situation des populations dans les territoires palestiniens. Mais en même temps, il convient de souligner que l'efficacité d'une telle aide ne peut se mesurer qu'à l'aune des développements positifs qu'un tel engagement de la communauté internationale aura apporté dans la résolution de la problématique globale du conflit israélo-palestinien. C'est là que réside le défi de l'après-Annapolis.

Les défis de l'après-Annapolis

5. Il s'avère malheureusement qu'en dépit des efforts déployés pour tenter de faire aboutir le processus de paix et de créer un Etat palestinien indépendant et viable, après 15 ans de négociations intermittentes pour la paix, les conditions socio-économiques et sécuritaires des populations palestiniennes ne cessent de se dégrader. Les enjeux qui s'imposent aujourd'hui sont d'ordre politique, économique, sécuritaire et touche également le domaine des droits de l'Homme.

Problème politiques

6. Après le coup d'Etat du Hamas dans la bande de Gaza, une nouvelle réalité a été créée dans la Bande de Gaza, laquelle a miné la vie économique et politique palestinienne.

7. Israël a annoncé un « geste de bonne volonté » avant la réunion de paix organisée sous l'égide des Etats-Unis, à savoir la libération de 86 prisonniers palestiniens en novembre et de 429 puis de 250 autres prisonniers en décembre. Mais les réalités sur le terrain montrent que cette décision du gouvernement israélien n'est nullement un geste de bonne volonté. Cette libération annoncée de prisonniers, très largement médiatisée, est vite apparue comme un leurre au regard des actions entreprises par Israël au lendemain de la Conférence d'Annapolis, qui pourraient mettre en péril les négociations dans lesquelles se sont engagées les dirigeants israéliens et palestiniens. En effet, depuis l'annonce de la réunion d'Annapolis le 16 juillet, Israël a arrêté quatre fois plus le nombre de prisonniers qu'il n'en projetait de libérer. Entre le 17 juillet et le 24 novembre

2007, au total, 1714 Palestiniens ont été arrêtés, dont 1604 en Cisjordanie et 110 dans la bande de Gaza, y compris 95 enfants.

8. Moins d'une semaine après la réaffirmation par les dirigeants palestinien et israélien de leur engagement à mettre intégralement en œuvre les obligations qui leur incombent aux termes de la feuille de route établie à la conférence d'Annapolis, l'Administration Foncière d'Israël (ILA) a lancé des appels d'offre pour la construction de 307 nouveaux logements dans la colonie de Har Homa (la terre palestinienne de Jabal Abu Ghneim), située entre Jérusalem Est palestinien et Bethlehem. Cette décision du gouvernement israélien de consolider et la colonisation était précisément l'une des dernières mesures qui se situent dans le cadre de la campagne israélienne, de massacres de molestations et d'arrestations des Palestiniens, et d'augmentation des restrictions de mouvement en Cisjordanie.

9. L'autorité nationale palestinienne (PNA) a qualifié l'action de l'ILA de violation majeure des obligations d'Israël aux termes de la feuille de route, qui mine le processus politique dans son ensemble. L'autorité palestinienne a invité la communauté internationale et en particulier les Etats-Unis, en tant qu'arbitre convenu dans ce processus, à prendre toutes les mesures nécessaires pour inverser la situation créée par cette dernière violation, et empêcher toute violation future du gel des colonies, ainsi que toutes nouvelles constructions, financement, incitations, confiscation des terres et migration de nouveaux colons. En outre, la détermination du gouvernement israélien de déplacer le siège de sa police de Jérusalem en Cisjordanie, où se trouve sa plus grande colonie, est en contradiction avec ses déclarations publiques comme partenaire bien disposé à la paix. Cette décision séparera la Cisjordanie en deux et coupera Jérusalem Est du reste de la Cisjordanie, empêchera la continuité territoriale d'un futur Etat palestinien, et empêchera également Jérusalem Est d'être désignée capitale d'un tel Etat. Ceci mettrait fin à une solution viable à l'existence de deux États.

Problèmes de sécurité

10. Le développement et le renforcement des forces palestiniennes de sécurité étaient l'un des plus grands défis auxquels le Président Mahmoud Abbas et l'autorité palestinienne devaient faire face. Ceci est d'un intérêt national vital pour les Palestiniens, qui sont confrontés à une double menace en ce qui concerne leur propre sécurité. Tout d'abord, ils sont confrontés aux menaces de sécurité inhérentes à l'occupation militaire israélienne et aux exactions et affrontements ayant comme conséquence la mort de combattant et d'innocents. Les forces de sécurité ainsi que l'autorité palestinienne ont été continuellement les cibles d'Israël pendant le deuxième soulèvement palestinien. Cette situation a amené l'autorité palestinienne à renforcer les forces de sécurité du gouvernement. Le Premier Ministre a fait preuve de son engagement en cette matière à travers Le Plan de Sécurité de son gouvernement en mettant la première étape du plan concernant la ville de Naplouse.

11. Un seuil important vient d'être franchi à Naplouse, où l'autorité palestinienne a redéployé environ 300 officiers de police palestiniens, en vue de rétablir l'ordre dans une ville de plus en plus anarchique. Cependant, les incursions continues d'Israël à Naplouse à la suite du déploiement de la police ont eu pour effet de miner sérieusement les efforts que déploie l'autorité palestinienne pour établir sa légitimité en maintenant l'ordre dans la ville. Pour l'heure, la situation semble s'être améliorée.

12. Cependant, les améliorations de la situation de sécurité pour les Palestiniens et pour les Israéliens ne peuvent être séparées de deux autres aspects essentiels des progrès à faire. Premièrement, il doit être clair que le processus diplomatique mène inexorablement à l'établissement d'un État palestinien pleinement souverain et viable. Deuxièmement, le progrès en matière de sécurité doit être accompagné d'améliorations des conditions de vie quotidienne du peuple palestinien, surtout de progrès économique et d'amélioration des possibilités d'emploi et d'un assouplissement des restrictions en matière de circulation des biens et des personnes.

Problèmes économiques

13. Lorsque le deuxième Intifada a commencé en septembre 2000, les conditions économiques ont commencé à se détériorer sérieusement dans les territoires palestiniens. Non seulement la communauté internationale a-t-elle réduit le montant de son aide financière, mais les Palestiniens travaillant en Israël ont aussi perdu leur travail du fait qu'ils ne pouvaient pas franchir la frontière avec Israël. De même, le tourisme, autrefois pilier économique important, a presque totalement disparu. Selon les chiffres les plus récents de la Banque Mondiale, la croissance du PIB des territoires palestiniens a diminué de 23% depuis 1999. Environ 60% des Palestiniens vivent maintenant au-dessous du seuil de pauvreté de \$2/jour et 3 Palestiniens sur 5 sont sans emploi. Les problèmes du Territoire Palestinien sont essentiellement dus à son statut d'entité non souveraine. L'exportation, la douane et les importations sont toutes contrôlées par Israël. L'Autorité Palestinienne (PA) ne peut emprunter aux marchés financiers internationaux, ne peut émettre de titres ni imprimer de billets de banque. Les exportations palestiniennes – en majeure partie des produits de faible valeur - et sa main-d'œuvre saisonnière, vont surtout en Israël.

14. La victoire récente du Hamas aux élections parlementaires a aggravé ce déclin économique. Les principaux pays qui apportent une aide financière à la Palestine ont imposé à l'Autorité Palestinienne un boycott économique à l'effet dévastateur, arrêtant complètement toute aide directe à l'Autorité et limitant l'aide au titre des efforts de secours d'urgence. Les résultats sont, incontestablement dévastateurs pour les dirigeants et le peuple lui-même. Depuis le boycott soit plusieurs mois déjà, la fonction publique palestinienne qui compte 160.000 fonctionnaires, n'a pas perçu de salaires réguliers. Par ailleurs, le taux de chômage augmente en partie, à cause des mesures de sécurité rigoureuses qui ont empêché un grand nombre de Palestiniens de chercher du travail en Israël.

La Banque Mondiale a estimé le taux de chômage en Cisjordanie et à Gaza à 40% pour cent, un taux extraordinairement élevé.

15. Par ailleurs, depuis le début du boycott il y a un an, l'Organisation Mondiale de la Santé a estimé que 270.000 habitants de Gaza dépendent de l'aide alimentaire. Ce chiffre est passé à 377.000 personnes après les combats interpalestiniens en juin, qui ont abouti à la prise du pouvoir par le Hamas en Cisjordanie.

16. Les Palestiniens vivent dans une situation difficile, aussi bien sur le plan politique qu'économique. C'est pourquoi, le gouvernement de l'Autorité palestinienne, avec l'appui du Président Mahmoud Abbas, a réussi à obtenir au cours de la réunion de Paris un soutien financier énorme (7,4 milliards \$EU) en faveur du peuple palestinien afin de le retirer de l'abîme et du seuil de la pauvreté.

Violation des droits de l'homme dans les Territoires Palestiniens

17. Au cours des 40 dernières années, l'occupation israélienne de la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est et la bande de Gaza, a visé aussi bien les terres que les populations du Territoire Palestinien Occupé (OPT). Les colonies d'Israël – qui ne sont pas simplement des structures aléatoires de ciment, d'acier et de goudron - et leur labyrinthe de routes de déviation et de centaines de points de contrôle, les restrictions en matière de circulation et le Mur d'Annexion, sont des preuves évidentes de l'expropriation et de l'asservissement des palestiniens, en violation de leurs droits fondamentaux aux termes du droit international. Les infrastructures physiques de l'occupation, sont appuyées par un système invisible de restrictions administratives et de dictats militaires. Les ordres militaires servent de base arbitraire à l'expropriation des terres, à la destruction des biens et à l'exclusion des Palestiniens de vastes parcelles de terre, tandis qu'un régime de laissez-passer et autres restrictions en matière de circulation étouffent la vie sociale, économique et culturelle.

18. Depuis le début de l'occupation, des centaines de milliers de Palestiniens ont été arbitrairement arrêtés et détenus, des milliers d'autres tués dans des exécutions extrajudiciaires, et environ 115.000 personnes ont été déplacées de force à l'intérieur du pays, et il y a plus de six millions de Palestiniens réfugiés, qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine. L'occupation représente 41 ans de violations du droit international pendant lesquelles Israël a pratiqué une politique de contrôle, d'isolement et d'annexion de terres palestiniennes, et d'expropriation des palestiniens. L'occupation viole non seulement les droits des palestiniens en tant qu'individus, mais également leur droit le plus fondamental en tant que peuple - le droit à l'autodétermination.

19. La situation actuelle en Palestine s'aggrave plus que jamais en termes de violence rampante, de niveaux sans précédent de pauvreté et de chômage, de détérioration du niveau de vie, et d'absence d'un horizon politique. Cette situation, si elle perdure, aboutira à une explosion.

20. Une série d'attaques militaires israéliennes à Cisjordanie et dans la Bande de Gaza souligne de nouveau l'écart entre la rhétorique d'Israël et la réalité qu'Israël impose sur le terrain. De nombreux Palestiniens ont été tués et de centaines d'autres blessés, y compris des journalistes, des enfants et des femmes, pendant l'invasion militaire israélienne des territoires palestiniens occupés. En dépit des déclarations israéliennes selon lesquelles le nombre de restrictions en matière de circulation à Cisjordanie serait réduit, le nombre des barrières a augmenté, passant de 543 en août 2007 à 572 en septembre 2007. De fait, l'accroissement du nombre des restrictions en matière de circulation s'est traduit au cours des années par l'augmentation de 52% du nombre des barrières depuis 2005, qui est passé de 376 barrières en août 2005 à 572 barrières à l'heure actuelle.

Jérusalem et les lieux saints de l'Islam

21. La situation créée par l'accroissement des restrictions en matière de circulation est aggravée par le fait qu'Israël est en train de consolider la séparation de Jérusalem du reste de la Cisjordanie en imposant des restrictions générales à la circulation des Palestiniens à destination et en provenance de la Ville Sainte. Ces restrictions sont ressenties chaque vendredi où les soldats israéliens empêchent des milliers de fidèles à se rendre à Jérusalem pour participer aux prières. Les autorités israéliennes d'occupation ont effectué des fouilles à la porte Magharba de la vieille ville, donnant sur le complexe de la mosquée d'Aqsa, et le tunnel est construit sous une colline relevant de la juridiction des autorités Waqf (l'autorité islamique qui contrôle ce complexe), et dans lequel se trouvent des vestiges archéologiques musulmans. Israël est également en train de construire un pont pour donner à la police et à l'armée un accès direct au complexe d'Aqsa, leur permettant de faire sans difficulté des incursions dans le secteur. En outre, les autorités israéliennes sont en train de démolir la colline de Magharba, qui sert de mur de protection au complexe, ce qui risque de détruire les fondations de la mosquée l'Aqsa.

22. Israël a creusé un réseau de tunnels sous la mosquée d'Al Aqsa et a construit un certain nombre de synagogues et un musée. Les risques pour les fondations d'Al Aqsa augmenteront chaque jour, tant que la mosquée continuera d'être occupée. Israël s'efforce de faire table rase des sites antiques à la porte Al Mughrbi et de judaïser le secteur.

23. Le 24 septembre 2007, l'armée israélienne a donné l'ordre de confisquer plus de 1.100 dunums de terre palestinienne à Abu Dis, Sawahreh, Nabi Mousa et al-Khan al-Ahmar, dans le Gouvernat de Jérusalem pour la construction d'une route « spéciale » pour les Palestiniens, reliant Bethlehem à la Cisjordanie. Cette route sera parallèle aux sections méridionales et orientales du Mur d'Adumim, à l'extérieur du « bloc » d'Adumim. Elle fait partie d'un projet général d'Israël visant à remplacer la continuité territoriale par la «continuité en matière de transport routier » en reliant artificiellement les centres urbains palestiniens par un réseau élaboré de routes et de tunnels alternatifs et par des réseaux

séparés - un pour les Palestiniens et un autre pour les colons israéliens - à Cisjordanie. Le projet de « Routes et Tunnels » comprend une série de 24 tunnels et de 56 routes pour les Palestiniens. En attendant, Israël continue à construire une autoroute pour relier entre elles, les colonies situées des deux côtés du Mur et ces colonies à Israël. De tels réseaux de transport servent à faciliter l'expansion des colonies dans l'ensemble de la Cisjordanie sous occupation Israélienne, tout en limitant un quelconque développement futur de la Palestine.

24. L'Autorité nationale palestinienne a qualifié cette récente décision d'Israël d'entrave à tous les efforts déployés par la communauté internationale pour relancer le processus de paix et parvenir à la solution de deux états vivant côte à côte, dont un état palestinien viable. Ces mesures israéliennes unilatérales montrent encore une fois l'intention d'Israël de consolider les colonies juives à Jérusalem Est, et d'enlever la question de Jérusalem des négociations. Les constructions se poursuivaient dans le secteur E-1 de Jérusalem Est, en dépit des assurances que le gouvernement israélien n'a cessé de donner aux Etats-Unis qu'il n'y entreprendra aucune construction. Ces activités de colonisation à Jérusalem Est, et dans ses environs, y compris dans le secteur E-1, compromettent tout espoir de parvenir à « la solution de deux états ».

25. Ces confiscations sont particulièrement inadmissibles, compte tenu du fait qu'elles coïncident avec la réunion entre les équipes de négociation israéliennes et palestiniennes pour élaborer un accord sur les questions fondamentales de statut permanent, après la réunion internationale d'Annapolis tenue sous l'égide des Etats-Unis.

Gaza comme « entité ennemie »

26. En attendant, Israël menace d'intensifier son siège continu et sans précédent de Gaza, ce qui aggravera la punition collective des 1,5 million d'habitants de Gaza sous prétexte que la Bande de Gaza est une « entité ennemie » - étiquette qui n'a aucun fondement en droit international. La mise en œuvre de cette décision aboutira à des développements dangereux qui aggraveront davantage la situation dans la région à savoir: 1. l'imposition d'une punition collective (illégal selon le droit international) aux habitants de Gaza, qui souffrent déjà de l'impact néfaste des sanctions économiques imposées en janvier 2006 ; 2. La création d'une plus grande anarchie à Gaza; 3. L'exacerbation de la crise humanitaire et économique actuelle qui prévaut dans la Bande de Gaza; 4. La consolidation de la séparation complète de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza qui empêchera toutes les négociations sur le statut final ; et 5. La création compromise d'un état palestinien viable dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie (y compris Jérusalem Est), transformant ces lieux en une série de Bantoustans morcelés.

27. En outre, Israël a le contrôle total des frontières terrestres de la Bande de Gaza, du registre d'état civil palestinien, de l'espace aérien et des eaux territoriales. Ces faits prouvent que la Bande de Gaza demeure un territoire

occupé, tout comme la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est. En conséquence, Israël, en tant que puissance d'occupation, a l'obligation légale d'assurer la sûreté et le bien-être de la population civile de la Bande de Gaza. L'utilisation du terme « entité ennemie » par les services de sécurité du gouvernement israélien n'ayant aucun fondement en droit international, ne change nullement les obligations légales d'Israël envers la population civile palestinienne de la bande de Gaza. Au contraire, c'est une mauvaise interprétation délibérée du droit international par Israël afin d'éviter d'assumer ses obligations légales.

28. En plus des attaques militaires quotidiennes israéliennes, des sanctions économiques, de la stagnation politique, de la désintégration sociale, des massacres et des actes de molestations des civils palestiniens, Israël, à plusieurs reprises, a décidé de mettre la Bande de Gaza dans une situation difficile en réduisant l'approvisionnement d'électricité, de carburant et d'autres services à la Bande de Gaza. Cette décision de limiter la fourniture d'électricité et de carburant à la Bande de Gaza et de restreindre davantage les déplacements à destination et en provenance de Gaza y aggraverait la crise humanitaire actuelle. En outre, les sanctions constituent une grave violation des principes fondamentaux du droit humanitaire international.

29. La déclaration du gouvernement israélien que les sanctions proposées n'affecteront en rien la situation humanitaire dans la Bande de Gaza est fallacieuse. Les restrictions en matière de fourniture d'électricité réduiront considérablement la capacité de fonctionnement des hôpitaux et des centres de santé. Par ailleurs, ces restrictions auront un impact sur tous les aspects de la vie palestinienne dans la Bande de Gaza, y compris le fonctionnement des pompes à eau et des services d'hygiène essentiels.

30. Israël cherche à punir la population palestinienne à Gaza, en réduisant l'approvisionnement en électricité et en carburant, et les fermetures des points de passage à Rafah et Karni, permettant la circulation à destination et en provenance de Gaza, visent à empêcher la circulation des personnes, des biens et des fonds. Gaza est complètement isolée du monde extérieur depuis plus de huit mois. La décision d'empêcher les agences humanitaires internationales d'entrer dans Gaza représente une preuve supplémentaire de la gravité de la situation. Cette décision, ainsi que le fait qu'Israël traite Gaza « d'entité ennemie », constituent une déclaration de guerre envers tous les Palestiniens et une punition collective de tous les résidents de Gaza.

31. Le Premier Ministre israélien Ehud Barak a menacé de lancer une invasion à grande échelle dans la Bande de Gaza. Cette déclaration de guerre contre les palestiniens, sous prétexte que Gaza est « une entité ennemie », aura des répercussions particulièrement néfastes, non seulement sur le processus de paix, mais encore et surtout sur les populations civiles. Elle devrait être fermement condamnée par la communauté internationale.

Attaques des autorités pénitentiaires israéliennes contre les prisonniers palestiniens

32. Comme preuve de l'agression continue d'Israël à l'encontre du peuple palestinien, les autorités pénitentiaires israéliennes ont lancé une attaque brutale contre les prisonniers palestiniens, au centre de détention de Néguev, provoquant la mort de Mohamed Al Ashqar (de Tulkarem) et occasionnant des blessures chez au moins 255 autres, y compris des blessures graves. Au cours de cette attaque extrêmement violente, une unité spéciale de l'armée israélienne a donné l'assaut contre le centre de détention israélien dans le désert de Néguev, et a saccagé les tentes des prisonniers. Ils ont matraqué des prisonniers, fait usage de gaz lacrymogène et de bombes soniques et ont pillé les tentes des prisonniers. Ils ont mis le feu à plusieurs tentes et détruit les biens des prisonniers. L'attaque constitue une violation flagrante des droits des prisonniers. Israël détient actuellement plus de 11.000 prisonniers palestiniens, y compris 376 enfants âgés de moins de 18 ans, 118 femmes, et au moins 950 « détenus administratifs », emprisonnés sans procès ni inculpation. La majorité des prisonniers palestiniens sont des prisonniers politiques, détenus par Israël pour leur opposition à l'occupation. Les prisonniers sont souvent victimes de torture, et leurs familles n'ont pas le droit de leur rendre visite.

33. L'Autorité Nationale Palestinienne a invité la communauté internationale à intervenir pour mettre fin à l'emprisonnement généralisé des Palestiniens par les autorités israéliennes, au traitement inhumain qu'ils subissent au cours de leur détention, aux violations quotidiennes du droit international par Israël et pour amener Israël à libérer tous les prisonniers palestiniens.

34. Tel est, en conclusion, le tableau sombre qui s'impose à la communauté internationale, comme autant de défis majeurs à relever si elle veut mener à bien les nouvelles initiatives de paix qu'elle a engagées. Il va de soi, que le succès de telles initiatives ne peut être envisagé que si celles-ci inscrivent dans leur perspective les questions essentielles qui nourrissent le conflit israélo-palestinien dans leur globalité, y compris la question des réfugiés et de Jérusalem, outre les questions sécuritaires récurrentes. Mais en même temps, il revient aux palestiniens de faire montre d'unité face à l'occupant. C'est le gage du succès de la lutte qu'ils ont engagée pour leurs droits inaliénables, dont celui de la création d'un Etat palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte et en paix avec Israël. L'Union africaine et le reste de la communauté internationale devraient orienter tous leurs efforts dans ce sens.

II. LA SITUATION AU LIBAN

35. Dans mon rapport pertinent à la dernière session du Conseil exécutif, j'avais informé le Conseil des graves développements qu'avait connus le Liban, et tout particulièrement, des violents accrochages survenus en mai 2007 entre l'armée libanaise et le groupe djihadiste « Fath Al-Islam », dans la partie septentrionale du pays. La victoire des troupes gouvernementales sur ce groupe

n'a malheureusement pas annoncé la fin de l'instabilité dans le pays. Au cours de la période sous examen, le Liban a continué de sombrer dans une crise aux multiples dimensions. D'abord sur le plan sécuritaire, l'instabilité a continué de prévaloir, marquée par la poursuite de la campagne d'assassinats politiques engagée dans le pays depuis près de trois ans. L'assassinat, en décembre dernier, du Général de brigade, François Hajj, Directeur des opérations militaires, en même temps que quatre autres soldats, constitue une preuve de plus, de l'escalade de la violence politique au Liban.

36. Ensuite, sur le plan politique, le Liban est sans Président depuis la fin, en novembre 2007, du mandat du Président Emile Lahoud, dont le successeur n'a pu être désigné. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Parlement libanais en était à son 11^{ème} report dans sa tentative d'élire un Président, une nouvelle date ayant été fixée au 12 janvier 2008. Si la majorité et l'opposition se sont accordés sur un candidat de compromis, en l'occurrence, le Général Michel Suleiman, Chef d'Etat major des forces armées libanaises, ils ne sont cependant pas parvenus à un accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale. De plus, la possibilité – controversée - d'un amendement de la constitution est envisagée pour permettre l'élection du Général Suleiman.

37. Sur fond de cette crise politique, continue de se développer une situation humanitaire dramatique, dans le pays. Les nombreuses guerres qui ont émaillé le pays y compris les agressions israéliennes, ont profondément affecté aussi bien les populations, dans leur vie quotidienne, que les infrastructures. L'ampleur des destructions implique un processus de reconstruction particulièrement coûteux, estimé à près de 3 milliards de dollars. Les autorités libanaises ont multiplié les efforts pour recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction, auprès de la communauté internationale. Mais l'instabilité endémique qui prévaut dans le pays est à l'origine de la lenteur mise par les donateurs, à débloquent les fonds. C'est l'occasion de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'investisse résolument dans la reconstruction du Liban.

38. En conclusion, la situation au Liban demeure d'une extrême fragilité et les horizons ne semblent pas se dégager dans l'immédiat. Dans le contexte actuel, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour aider ce pays meurtri par tant d'années de guerre et de crises politiques répétées, à se relever.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport sur la Situation au Moyen-Erient et en Palestine

Union africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3184>

Downloaded from African Union Common Repository